

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.084

L'An Deux Mille Cinq, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 23 SEPTEMBRE 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par Mme LECOMTE
M. CAU représenté par Mme GRAMMATICO
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. POTENNEC représenté par M. LE GUEUT
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Mlle TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

ABSENTS-EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : OPERATION URBAINE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FISAC
DEUXIEME TRANCHE

VOTE : UNANIMITE

Selon décision du 3 mars 2003, le Secrétaire d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et à la Consommation a attribué à la commune, au titre de l'exercice 2003, pour la première tranche d'une opération urbaine, une subvention de fonctionnement du fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) de 23 070 euros.

Il est aujourd'hui proposé de lancer la deuxième tranche de cette opération et il est demandé une participation au FISAC de 31 015,25 euros sur une dépense totale de 106 421,47 euros, ainsi ventilée :

- commerçants et artisans :	26
703,11 Euros	
- municipalité :	
	26 703,11 Euros
- FISAC :	
	31 015,25 Euros
- Chambre de Commerce et d'Industrie :	22 000,00 Euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- de solliciter la participation du FISAC pour la deuxième tranche de l'opération urbaine de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 octobre 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. LARRAIN